

## Dialogue social

Les partenaires sociaux parviennent à un accord inédit sur la transition écologique et le dialogue social

**Page 2**

## Retraites

Retrouver le chemin d'un dialogue constructif

**Page 2**

## Entreprises de proximité

L'U2P défend les priorités des entreprises de proximité devant le Rapporteur général de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

**Page 3**

## ZFE

Le Sénat donne la parole aux entreprises

**Page 3**

Twitter : @U2P\_france  
Facebook : U2PFrance  
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

## Rencontre à l'Élysée : l'U2P se félicite que le Président de la République choisisse la voie du dialogue social

Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, s'est rendu à l'Élysée à l'invitation du Président de la République, le mardi 18 avril, en présence des deux autres organisations patronales représentatives au niveau interprofessionnel.

En présence du Président de la République, le Vice-Président Jean-Christophe Repon a rappelé que la réforme, en dépit de l'adoption et de la promulgation de la loi sur les retraites, n'était pas encore achevée.

### Une loi à compléter

Deux mesures visant les travailleurs indépendants restent en effet à concrétiser, conformément aux engagements du gouvernement. D'une part, la garantie que les assurés ayant effectué une carrière complète pourront bénéficier d'une pension de retraite à hauteur d'au moins 85 % du SMIC net à partir de septembre 2023, devra être étendue aux travailleurs indépendants.

D'autre part, la réforme de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants reste à mener, en vue de parvenir à une équité contributive entre les salariés et les indépendants.

### Conseil constitutionnel

En outre, si l'U2P a pris acte de la décision rendue par le Conseil constitutionnel (voir p. 2), elle souhaite que les mesures censurées pour



Le président de la République a reçu à l'Élysée mardi 18 avril les trois organisations patronales représentatives au niveau interprofessionnel.

des raisons de forme soient intégrées au futur projet de loi consacré à l'emploi. Il s'agit notamment de la possibilité d'un départ anticipé à la retraite en cas d'usure professionnelle.

### Dialogue social responsable

Pour le reste, les partenaires sociaux ont apporté la preuve de leur capacité à dégager des solutions constructives, no-

tamment à travers les accords paritaires sur le partage de la valeur et sur la transition écologique en entreprise (voir p. 2).

Ainsi, l'U2P salue la volonté affichée par le Président de la République de mettre en place une nouvelle méthode qui repose davantage sur la recherche de compromis entre les représentants des entreprises et les représentants des salariés. ●

## Les partenaires sociaux parviennent à un accord inédit sur la transition écologique et le dialogue social

L'accord national interprofessionnel relatif à la transition écologique et au dialogue social du 11 avril 2023 est soumis à la signature des partenaires sociaux. Seule la CGT a pris expressément ses distances avec le texte.

Cet accord clôt le cycle de discussion paritaire « Transition écologique et dialogue social » inscrite à l'agenda économique et social paritaire autonome.

Un tel accord constitue une première dans le champ de la concertation paritaire, et témoigne de l'esprit de responsabilité dans lequel les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales ont abordé cette question. Le texte s'articule en cinq par-

ties : identifier des leviers de changements dans le cadre d'un dialogue social éclairé sur la transition écologique, traiter des enjeux environnementaux au niveau de l'entreprise grâce au dialogue social et au dialogue professionnel, intégrer des enjeux environnementaux dans les négociations collectives, aborder les questions environnementales dans les espaces de dialogue social territoriaux et sectoriels, et enfin

les opportunités relatives à l'emploi et aux compétences dans la mise en œuvre de la transition écologique.

L'U2P, dont les instances doivent rendre leur avis d'ici le 20 avril sur l'opportunité de signer ou non ce texte, salue en tout état de cause un accord national interprofessionnel respectueux des enjeux des TPE et des travailleurs indépendants. L'U2P se félicite en particulier que l'accord ne soit pas prescrip-

tif mais constitue un guide à destination des négociateurs dans les branches professionnelles, et pour les représentants salariés et patronaux dans les instances paritaires. La question de la transition écologique au sein de l'entreprise pourra ainsi s'inspirer ou s'appuyer sur les dispositifs de discussions paritaires externalisées, notamment au sein des commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI, CPRIA, CPRPL...). ●

## Retraites : retrouver le chemin d'un dialogue constructif

L'U2P se félicite que les avancées obtenues pour les travailleurs indépendants dans la réforme des retraites n'aient pas été remises en question. Il importe que la contestation laisse la place à un dialogue responsable et constructif car de nombreux sujets attendent les partenaires sociaux.

Le Conseil constitutionnel a validé vendredi 14 avril dernier dans ses grandes lignes la réforme des retraites, dont le report de l'âge de départ à 64 ans, et a notamment rejeté la première demande de référendum d'initiative partagée qui visait à limiter l'âge de départ à 62 ans. Il a toutefois censuré six dispositions, dont l'index seniors, qui devait rendre obligatoire pour les entreprises de plus de 1 000 salariés la publication du nombre de leurs salariés de plus de 55 ans.

En revanche, le Conseil constitutionnel n'a pas remis en cause plusieurs avancées notables obtenues par l'U2P et qui constituaient des priorités pour les entreprises de proximité. L'amélioration du dispositif carrières longues, la prise en compte des périodes d'apprentissage, la possibilité de racheter des trimestres au titre des études supérieures ou encore la



majoration de 10 % de la pension de retraite pour les professionnels libéraux ayant eu au moins 3 enfants resteront donc inscrits dans la loi. L'U2P sera particulièrement vigilante pour que ces dispositions soient fidèlement mises en œuvre dans les décrets d'application.

La loi doit néanmoins être complétée, comme le Gouvernement s'y est engagé, par deux mesures : d'une part la revalorisation de la pension minimale des travailleurs indépendants qui ont effectué une carrière complète, d'autre part la modification de l'assiette de cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants

pour assurer l'équité avec les salariés.

Parallèlement, l'U2P regrette que la rencontre, le 5 avril dernier, entre les représentants du Gouvernement et les organisations syndicales de salariés n'ait pas permis de renouer le fil du dialogue.

L'U2P invite toutes les parties prenantes à contribuer à trouver une voie de sortie, ce d'autant que la décision rendue par le Conseil constitutionnel doit s'imposer à tous.

Il importe qu'une concertation soit engagée avec les partenaires sociaux sur les dispositifs résultant de la réforme des retraites, qu'il s'agisse des possibilités de transition professionnelle en cas d'usure professionnelle, ou qu'il s'agisse du maintien des seniors dans l'emploi.

L'U2P a aussi demandé au Gouvernement que l'accord relatif au partage de la va-

leur au sein de l'entreprise, de même que celui qui résultera bientôt de la négociation sur la branche accidents du travail et maladies professionnelles, soient transposés fidèlement par le Gouvernement et le Parlement.

Évoquant la négociation à venir sur l'assurance chômage, l'U2P a souhaité plus largement que le Gouvernement laisse une vraie place à la démocratie sociale, d'une part en s'abstenant d'imposer à l'avance les résultats de la négociation et d'autre part en s'engageant à reprendre fidèlement le contenu des accords. Il est temps de trouver une meilleure articulation entre l'action gouvernementale et les travaux des partenaires sociaux, fondée sur la confiance et sur un plus grand respect des positions définies entre représentants des entreprises et des salariés. ●

## L'U2P défend les priorités des entreprises de proximité devant le Rapporteur général de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

Auditionnée le 18 avril par Jean-René Cazeneuve, Rapporteur général de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, l'U2P est revenue sur plusieurs priorités des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

L'U2P a tenu à rappeler en préambule qu'elle représente 3,5 millions de chefs d'entreprise de proximité, employant autant de salariés et formant près de 40 % des apprentis en France. Ces entreprises sont implantées partout sur le territoire, qu'il s'agisse des communes rurales où se trouvent 17 % d'entre elles, des villes petites ou moyennes ou des grandes métropoles.

### Apprentissage

L'U2P a attiré l'attention du Rapporteur général sur l'effort de formation consenti par les chefs d'entreprise de proximité, qu'il convient de soutenir en accentuant l'accompagnement qui leur est proposé par un meilleur ciblage en direction des niveaux de qualification inférieurs au bac.

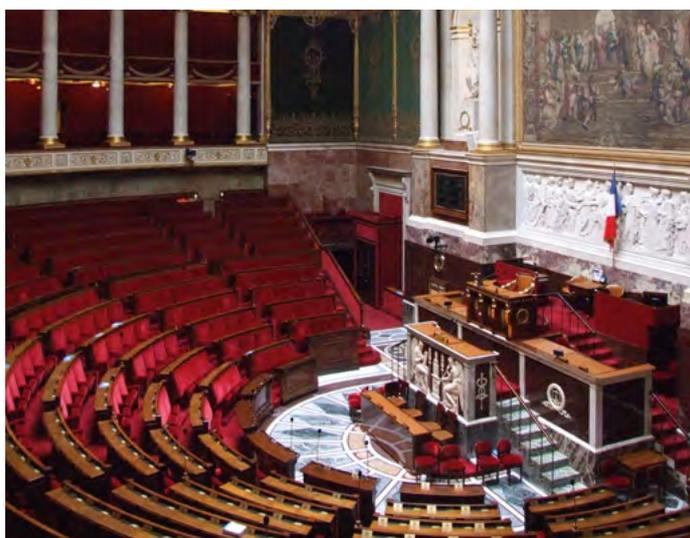
L'U2P demande que l'État prenne toute sa part au financement de l'apprentissage. Cet investissement est d'autant plus légitime que l'apprentissage est un cursus de formation initiale.

Parallèlement, le fait que certains secteurs d'activité bénéficient de l'apprentissage sans contribuer à son financement, en particulier l'agriculture et l'économie sociale et solidaire, est une source d'iniquité à laquelle il faut remédier.

L'U2P juge ainsi que le financement de l'apprentissage pourrait être pérennisé sans fragiliser l'outil de formation, mais en clarifiant les règles de contribution et en fléchissant les aides en direction des entreprises de moins de 250 salariés.

### Formation continue

La formation continue des sa-



lariés soulève également de nombreuses questions. Pour certains métiers, la moitié du budget du plan de développement des compétences des OPCO est parfois consommée dès la fin du premier semestre, tandis que le compte personnel de formation (CPF) ne tient aucun compte de l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins réels des entreprises, ce qui conduit à financer des formations sans effets sur l'employabilité de leurs bénéficiaires, et sans apporter de réponses aux difficultés de recrutement de nombreux secteurs d'activité.

Il devient urgent de rétablir l'équilibre dans la gouvernance de France compétences entre l'État et les partenaires sociaux.

### Contributions formation des indépendants

Plus largement, l'U2P demande la fin du « plafonnement » des contributions à la formation professionnelle des travailleurs indépendants. L'U2P juge que ces contributions, dans la

mesure où elles financent des droits sociaux individuels pour les travailleurs indépendants, ne devraient pas être plafonnées, et encore moins abonder le budget de l'État au-delà d'un quelconque plafond.

Si les aménagements apportés au projet de loi de finances pour 2023 grâce aux alertes de l'U2P ont permis de rehausser ce plafond et d'éviter ainsi un détournement des contributions vers le budget de l'État. L'U2P demande néanmoins son abandon pur et simple,

y compris pour les années à venir.

### Assiette des cotisations des travailleurs indépendants

Parallèlement, l'U2P est revenue sur l'importance de la réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants. Un chantier que le gouvernement a confirmé ouvrir à la suite de la réforme des retraites, et qui devrait arriver à son terme avec le projet de loi de finances pour 2024.

La calcul actuel conduit en effet à une situation inéquitable où, à revenu équivalent, les travailleurs indépendants paient davantage de CSG et de CRDS que les salariés, sans pour autant se voir ouvrir de nouveaux droits.

### Véhicules propres

Figurait également la nécessité de renforcer les aides à l'acquisition de véhicules « propres », en tenant compte non seulement du coût de ce type de véhicule, mais également du surcoût généré par la dépréciation de la valeur de vente du véhicule remplacé. ●

## ZFE : le Sénat donne la parole aux entreprises

Alors que les ZFE et les restrictions de circulation se multiplient en France, beaucoup de chefs d'entreprise de proximité se heurtent à des difficultés croissantes pour exercer leur activité, notamment dans les centres-villes. Pour mieux identifier les obstacles rencontrés par les rive-

rains et les professionnels, le Sénateur Philippe Tabarot, rapporteur de la mission d'information sur l'acceptabilité et la mise en œuvre des ZFE-m a souhaité leur donner la parole à travers une consultation simple et rapide, ouverte jusqu'au 14 mai 2023 : [senat.limequery.org/721983](https://senat.limequery.org/721983). ●

## Les Brèves

**Urssaf et DGFIP nouent un partenariat pour améliorer le service rendu aux travailleurs indépendants.** Yann-Gaël Amghar, Directeur général de l'Urssaf, et Jérôme Fournel, Directeur général des Finances Publiques, ont annoncé le 5 avril dernier la signature d'une convention de partenariat. L'objectif : faciliter les démarches des travailleurs indépendants en leur proposant un point de contact unique pour répondre à leurs demandes sur le volet fiscal et social. Depuis 2020, l'Urssaf a déployé les accueils communs, un service de proximité pour les travailleurs indépendants (artisan, commerçant, profession libérale, micro-entrepreneur). Au sein de ces accueils, les conseillers Urssaf les accompagnent en partenariat avec les CARSAT, CPAM, et CAF. Les demandes fiscales des indépendants pourront ainsi être prises en charge par l'Urssaf dans ces accueils. L'Urssaf et la DGFIP proposeront également aux usagers des rendez-vous communs notamment pour les travailleurs indépendants en difficulté.

**Fin de vie : le CESE mène ses travaux à la suite de la Convention citoyenne.** À l'issue de 9 sessions de travail et 27 jours de débat, la Convention citoyenne sur la fin de vie a présenté ses conclusions et adopté son rapport final le 2 avril dernier. Organisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Convention citoyenne a rassemblé 184 citoyennes et citoyens tirés au sort illustrant la diversité de la société française, pour répondre à la ques-

tion de la Première Ministre : « Le cadre d'accompagnement de fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-il être introduits ? » Parallèlement, le CESE, saisi par le Gouvernement, a mis en œuvre une Commission temporaire pour nourrir ce grand débat. Celle-ci doit adopter un projet d'avis le 10 mai 2023 qui sera ensuite présenté en plénière. Dans cette perspective, le Conseil national de l'U2P tiendra une réunion exceptionnelle le 26 avril.

**Artisans et commerçants alimentaires de proximité spécialisés mobilisés en faveur du pouvoir d'achat.** « Nos entreprises, qui exercent leurs activités aussi bien en magasin que sur les marchés ou bien encore sur la voie publique, de par leurs conseils et leur proximité, sont à même d'aider les Français à mieux maîtriser leur budget », a indiqué Joël Mauvigney, Président de la CGAD (membre de l'U2P). L'organisation rappelle ainsi que les artisans et commerçants de proximité, dans le cadre du trimestre anti-inflation proposé par le Gouvernement, jouent un rôle important pour lutter contre l'augmentation des prix. Soutenant l'appel de la CGAD, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a déclaré : « Le trimestre anti-inflation est l'affaire de tous et je soutiens l'appel de la CGAD à la mobilisation générale des commerçants de proximité pour proposer des solutions rapides et concrètes aux Français. Ils le font toute l'année, mais leurs conseils adaptés au budget des clients qu'ils connaissent sont particulièrement précieux en cette période de forte inflation des produits alimentaires ». ●

## L'Agenda

### 6 avril

Participation du Président de l'U2P à la 30<sup>e</sup> Assemblée générale de la CNATP.

### 12 avril

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

### 14 avril

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à l'Assemblée générale de la CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P).

### 18 avril

Participation du Vice-Président de l'U2P Jean-Christophe Repon à une réunion de travail avec les partenaires sociaux à l'Élysée, en présence du Président de la République.

Audition du Vice-Président de l'U2P Laurent Munerot et du Secrétaire général à l'Assemblée nationale par Jean-René Cazeneuve, Rapporteur général du budget.

### 19 avril

Participation du Secrétaire général de l'U2P à la réunion du comité des parties prenantes de France Travail, en présence d'Olivier Dussopt.

### 26 avril

Réunion exceptionnelle du Conseil national de l'U2P en présence de Michel Chassang, Vice-Président du CESE et chef de file U2P sur les questions de santé, qui présentera les conclusions de la convention citoyenne sur la fin de vie.

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

## Sur les réseaux sociaux

**L'U2P souhaite une belle Assemblée Générale de la CAPEB à tous les participants et salue la contribution des 565 000 artisans du bâtiment au dynamisme et à la résilience de l'#économie de #proximité.**

@U2P\_FRANCE — TWITTER — 14 AVRIL 2023



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 avril 2023

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage